

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**06 – ECOLE MATERNELLE - ACQUISITION FONCIERE
AUPRES DE LA CONGREGATION DES SŒURS DE
L'INSTRUCTION CHRETIENNE ET DE M. DAVID**

N° 2016-07-06
NOMENCLATURE : 3/1/1

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU,
Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien
CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya
BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : **Marie-Madeleine REGNIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1
et suivants, L2121-2 et L2241-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2241-1 et
l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du
9 mars 2016 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 20 juin 2016 ;

Est exposé ce qui suit :

Suite à l'étude de programmation conduite par l'ATELIER PREAU, la municipalité a décidé
de construire une nouvelle école maternelle d'une capacité de 8 classes pour répondre aux
perspectives d'évolution des effectifs scolaires dans les années à venir.

Pour ce faire, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZS n°15
pour un prix au m² de 7,50 €, pour une surface d'environ 10 325 m²

Accusé de réception en préfecture
le 06/07/2016 à 10h42 après envoi en recommandé n° 2016-07-04-DE06-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Cette parcelle est à acquérir auprès de la Congrégation des Sœurs de l'Instruction Chrétienne et de M. David. Ces derniers louent actuellement la parcelle cadastrée section ZS n°15 au profit du GAEC DE LA FERME DE CHAVAGNES, représenté par M. BUSSON Jean-Baptiste, Mme MARTIN Véronique et M. RINCE Pascal.

Les exploitants actuels souhaitent continuer l'exploitation de la partie non utilisée pour la construction de la nouvelle école durant les travaux. Il s'agit donc de louer, grâce à une convention d'usage temporaire, le reste de la parcelle ZS n°15 jusqu'à la fin juillet 2018, date d'ouverture de la nouvelle école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Voix contre, décide :

- **D'APPROUVER l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZS n°15 pour un prix au m² de 7,50 €, arrondi à l'unité supérieure, d'une contenance d'environ 10 325 m² à fixer après bornage ;**
- **DE DECIDER de louer le reste de la parcelle ZS n°15 jusqu'à l'ouverture de l'école, environ 7 000 m², non destiné au projet d'école maternelle ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition.**

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 06/07/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE06-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016